

La revue

FACETTES est un espace de collaboration, de débat et de recherche de la scène artistique transfrontalière franco-belge (Hauts-de-France, Wallonie – Bruxelles).

Éditée par 50° nord réseau transfrontalier d'art contemporain, cette revue annuelle et gratuite examine les données et enjeux de la création contemporaine dans le champ des arts plastiques et visuels. Chaque numéro est l'occasion de s'interroger sur une thématique, de l'explorer sous différentes perspectives, de porter des regards croisés sur ce qui fait l'actualité de l'art.

FACETTES affirme l'exigence de son contenu dans la multiplicité des approches et des points de vue. Artistes, critiques d'art, commissaires, universitaires, jeunes chercheur·euse·s et autres acteur·trice·s du monde de l'art sur la scène eurorégionale et européenne, contribuent ainsi au développement de la revue.

Contributions recherchées

FOCUS

Textes critiques ou entretiens autour de la démarche d'un·e artiste résidant sur le territoire frontalier franco-belge (Hauts-de-France, Wallonie et Bruxelles) ou y ayant eu une actualité récemment. Cette rubrique est aussi ouverte à des entretiens avec des professionnel·le·s de ce même territoire.

CARTES BLANCHES

Créations plastiques par des artistes du territoire frontalier franco-belge (Hauts-de-France, Wallonie et Bruxelles). L'édition est à prendre en tant que support d'expression artistique et non de diffusion.

DOSSIERS

Réflexion dépassant le cadre du territoire, essais, analyses critiques et mises en perspectives : politique culturelle, sciences humaines et sociales, et pratiques curatoriales...

Soumission – numéro sept

QUELLE LIBERTÉ POUR L'ARTISTE ?

Face au déferlement des multiples crises, sanitaires, écologiques, politiques, sociales et économiques, que nous avons eu à subir ou à affronter, la question des libertés collectives et individuelles est plus que jamais sur toutes les lèvres. Bien souvent, la figure de l'artiste incarne dans l'imaginaire collectif un idéal d'affranchissement, la possibilité d'une liberté d'expression s'emparant de chaque facette de nos sociétés pour mieux en dénoncer les dérives et les hypocrisies.

Pourtant lorsque l'on se penche sur le sujet dans une perspective trans-historique, il est indéniable que le statut de l'artiste n'a cessé d'évoluer dans une valse de dépendance et d'affranchissement aux pouvoirs en place et aux institutions.

En effet, l'apparition de la notion même d'artiste est intimement liée au désir de se distinguer des autres artisans et de faire accéder leur pratique au statut d'art libéral, en opposition aux arts dits mécaniques.

Nous sommes alors à la Renaissance, et cette émancipation, bien que d'une portée symbolique importante, s'accompagne du constat des limites de cette prétendue liberté. Elle instaure l'art comme relevant essentiellement de la pensée et non du travail des mains mais qui place toujours la production artistique dans un lien étroit avec la commande. Cette évolution va donc suivre la transformation du statut et du rôle social de l'artiste et dans le même mouvement de l'histoire du marché de l'art.

De l'artisan du Moyen-Âge à l'artiste contemporain, en passant par l'artiste courtisan et l'académicien, le marché va passer successivement ou alternativement par la commande religieuse ou princière, la commande d'état, la commande privée, se complétant par l'émergence au XIX^{ème} siècle de ce qu'on a appelé le système marchand-critique¹.

La question de la liberté, et donc de la contrainte, se situe également dans la relation que l'artiste entretient avec son travail. Cette contrainte devient alors un levier essentiel pour que l'œuvre puisse se structurer, apparaître et littéralement exister. Au-delà de la commande et même lorsque celle-ci n'existe pas formellement, l'artiste se trouve devant la nécessité de circonscrire son champ de recherche tant du point de vue de l'approche pratique que de celle de la réflexion qu'il porte

¹ Harrison et Cynthia White, *La carrière des peintres au XIX^{ème} siècle, du système académique au marché des impressionnistes*, Champs Arts, 2009

sur son œuvre, l'art en général et le contexte dans lequel il travaille. Il doit alors se définir un champ, des moyens, des contraintes qui limitent sa liberté mais aussi la rendent possible en lui permettant de créer.

C'est cette question très générale de la relation de l'art avec la liberté que nous proposons d'approcher dans cette nouvelle édition de la revue Facettes. Conscients que ce thème est véritablement un thème "à tiroirs" et où s'entremêlent des approches différentes et complémentaires, nous désirons en préserver l'ouverture, laissant ainsi la place à des analyses et à des productions aussi "libres" que possible.

Les contributions sont à adresser aux dates indiquées via le formulaire suivant :

<https://forms.gle/3GeDCjYgPTnbWcYE9>

Toute contribution ne respectant pas les critères précisés dans le formulaire et dans cet appel ne sera pas recevable.

FOCUS – pré-sélection

Les auteur·trice·s sont invité·e·s à proposer le **25 février 2021** au plus tard leurs notes d'intention de 600 signes précisant la nature et l'objet du texte soumis. Cette étape permettra au comité de rédaction de procéder à une première sélection sur le sujet traité et le style d'écriture. La décision du comité de rédaction sera adressée par mail courant mars permettant aux auteur·e·s pré-sélectionné·e·s de poursuivre la rédaction de leurs textes (12.000 signes maximum) pour un dépôt au 6 mai 2021.

Droits versés par texte publié : 160 euros brut TTC.

CARTES BLANCHES

Les artistes du territoire frontalier franco-belge sont invité·e·s à soumettre le **6 mai 2021** au plus tard une composition plastique originale libre. Cette contribution artistique devra tenir compte du format revue et sera composée sous la forme d'une à cinq doubles pages quadri – format de la double page : L34 x H24 cm + 5 mm de fond perdu sur les bords extérieurs. À l'intérieur de ce format, le comité de rédaction reste ouvert à toute proposition singulière s'insérant dans la thématique de la revue.

Droits versés par carte blanche publiée : 200 euros brut TTC.

DOSSIERS – pré-sélection

Les auteur·trice·s sont invité·e·s à proposer le **25 février 2021** au plus tard un résumé de 600 signes précisant l'objet du texte soumis. Cette étape permettra au comité de rédaction de procéder à une première sélection sur le sujet traité et le style d'écriture. La décision du comité de rédaction sera adressée par mail courant mars permettant aux auteur·trice·s pré-sélectionné·e·s de poursuivre la rédaction de leurs textes (30.000 signes maximum) pour un dépôt au 27 mai 2020. Droits versés par texte publié : 400 euros brut TTC.

Dans le cadre d'une démarche de professionnalisation...

Les rubriques cartes blanches et focus sont ouvertes à des contributions de Master 2, doctorant·e·s, post-diplômes, 3e cycle accompagné·e·s par un·e enseignant·e (dont la formation est réalisée sur le territoire de la Région Hauts-de-France ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Il est demandé aux contributeur·trice·s entrant dans cette démarche de bien vouloir associer un·e enseignant·e en amont de la candidature et de transmettre les informations suivantes : nom/prénom/mail/numéro de téléphone de l'enseignant·e accompagnateur·trice et nom de l'Université ou de l'École.

+++

www.50degresnord.net/revue-facettes



Réseau transfrontalier d'art contemporain

Siège social : 9 rue du Cirque BP 10103 – F- 59001 Lille cedex
www.50degresnord.net – bonjour@50degresnord.net

Fiche technique

Nom : FACETTES
Secteur : arts visuels
Editeur : 50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain
Directeur de publication : Vincent Dumesnil (2021)
Langue : française
Périodicité : 1 numéro/an
Format fermé : H 240 mm x L 170 mm
Diffusé à titre gratuit en France, en Belgique, en Suisse et à Luxembourg
Parution du n°0 : NOVEMBRE 2014
Parution du n°1 : NOVEMBRE 2015
Parution du n°2 : NOVEMBRE 2016
Parution du n°3 : NOVEMBRE 2017
Parution du n°4 : NOVEMBRE 2018
Parution du n°5 : NOVEMBRE 2019
Parution du n°6 : NOVEMBRE 2020
ISSN 2418-0238

Politique éditoriale

À moins d'une entente contraire, l'auteur·e s'engage à soumettre une carte blanche ou un texte inédit et original et à ne pas le publier dans une autre édition. Tous les textes et cartes blanches sont soumis au comité de rédaction, qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser la contribution. Un délai de 12 semaines est réservé à partir de chaque deadline pour la sélection. La décision de refuser un texte ou une carte blanche est sans appel. À moins d'une entente contraire, le comité ne retient pas les textes émanant des structures ou personnes qui sont parties prenantes des expositions ou événements traités, sauf exceptions eu égard au projet : tout écrit d'autopromotion sera refusé.

Dans le respect de la vision et du style de l'auteur·trice, le comité de rédaction se réserve le droit de demander des corrections de nature sémantique ou autre. Après lecture et révision du texte, le comité de rédaction avise l'auteur·trice des corrections suggérées. L'auteur·trice s'engage alors à effectuer les modifications nécessaires dans un délai de 15 jours. Après relecture, le comité de rédaction et l'auteur·trice s'entendent sur la version finale du texte. Dans le cas où les deux parties ne s'entendent pas, le texte ne sera pas publié.

Par ailleurs, l'auteur·trice s'engage à respecter le Code de la Propriété Intellectuelle, notamment son article L122-5 : « Les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre » sont autorisées, « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Enfin, le comité de rédaction se réserve la publication du texte final à sa lecture complète pour les textes pré-sélectionnés dans les rubriques focus et dossiers. 50° nord garantira de fait, par contractualisation, les conditions entre cédant et cessionnaire dans le respect du code de la propriété intellectuelle. Il s'engage par ailleurs à verser à l'auteur·trice présentant un statut professionnel indépendant des droits précisés ci-dessous pour chaque rubrique par contribution publiée et à lui remettre deux exemplaires du numéro.

Politique des droits d'auteur

L'auteur·trice accorde à 50° nord, pour une période de deux ans à compter de la date de signature du contrat, l'autorisation exclusive de publier son texte ou sa carte blanche dans FACETTES. Tout en demeurant titulaire des droits d'auteur, l'auteur·trice concède à 50° nord, pour une période de cinquante ans, une licence exclusive lui permettant de reproduire ou d'autoriser la reproduction dudit texte ou carte blanche sur tous les supports, notamment sur papier (reprographiques), acétates, micro-fiches, microfilms, électroniques (cédéroms, Internets, intranet, etc.) et ce, dans le monde entier. Chaque contribution fera l'objet d'une contractualisation.

Comité de rédaction

Le respect d'une ligne éditoriale de qualité sera mis en œuvre par un comité de rédaction composé des équipes des structures membres du réseau 50° nord et d'acteur·trice·s professionnel·le·s du monde de l'art et/ou de l'édition. Sa composition a pour vocation d'évoluer, procurant à la revue une appropriation collégiale et fédératrice mais aussi un pluralisme des regards et une dynamique. Le choix de la problématique est fait au sein de la collectivité du comité. Le comité de rédaction, ouvert au plus grand nombre, aura un rôle de comité de lecture.